

Actualités et jurisprudence TVA (séminaire d'été) // #1131



6 h



240,00 €

Public

Comptables, experts comptables, conseillers fiscaux, directeurs financiers.

Objectifs

Mise à jour des compétences professionnelles dans les domaines comptables, financiers et fiscaux.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1131 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/35849623-8391-4579-b2bd-ca81575c72d2\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/35849623-8391-4579-b2bd-ca81575c72d2) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Opérations à l'entrée – droit à déduction

- 1.1. Déduction TVA – impact des nouvelles mesures du gouvernement Arizona
- 1.2. Assujettis mixtes et assujettis partiels – Informations à déclarer en 2025
- 1.3. Régime TVA relatif aux recharges électriques
- 1.4. Notion d'établissement stable passif - CJUE Adient, 13 juin 2024
- 1.5. Théorie des frais généraux - CJUE, Voestalpine, 4 octobre 2024
- 1.6. Déduction de la TVA lors d'un document rectificatif après délais

2. Opérations à la sortie

- 2.1. Taux TVA - impact des nouvelles mesures du gouvernement Arizona
- 2.2. Indemnités soumises à la TVA ?
- 2.3. Soumission à la TVA des rémunérations d'administrateurs ?
- 2.4. Nouveau régime de la franchise pour les petites entreprises à partir du 1^{er} janvier 2025

3. TVA et immobilier

- 3.1. Des fondations sont-elles un bâtiment aux fins de la TVA ? CJUE du 7/11/24 Lomoco
- 3.2. Location immobilière exemptée ou prestation soumise à TVA ?
- 3.3. TVA 6 % pour la démolition / reconstruction : le point
- 3.4. Taux réduit temporaire et abus fiscal - Cassation 2 mai 2024
- 3.5. Refacturation par le promoteur en cas de droit de superficie à titre gratuit
- 3.6. Révisions TVA en 5 ans ou 15 ans – CJUE Drebers du 12 septembre 2024

4. Formalisme et procédure

4.1. Nouvelle chaîne TVA

4.2. La facturation électronique

Informations pratiques

> Droit d'inscription

240,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

 BLOOMA Hotel Liège Centre

- > Le 28 août 2026
De 9h à 16 h

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> Reconnaissance

- Agréée ITAA

Actualités et jurisprudence TVA (séminaire d'été) // #1131 - Le vendredi 28 août 2026, BLOOMA Hotel Liège Centre

Organisation

Adresse du lieu de formation :

BLOOMA Hôtel Liège Centre

Quai Saint-Léonard 36

4000 Liège

Un repas de midi est prévu pour les participants dans le restaurant de l'hôtel.

Attention ! En cas de paiement par Chèques-Formation, un supplément de 60€ vous sera réclamé pour le catering.

Renseignements

04/229.84.20

€ 240,00 € ou 6 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le vendredi 28 août 2026

Horaire
De 9h à 16 h

 **Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

Formateur
Isabelle Granata, Senior Manager/Tax & Legal